

## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 mars 2021 à 17 h 30

*En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil sans la présence du public et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss sont présents à distance par système de transmission vidéo.

### AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

#### 2. ORDRE DU JOUR

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi, 22 mars 2021 à 17 h 30

---

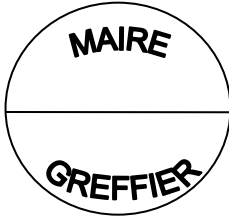
2021-03-067 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi, 22 mars 2021 à 17 h 30, tel que soumis.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

Le commandant Bianchi du PDQ 1 fournit une mise à jour et de l'information concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield et confirme l'augmentation d'une présence policière dans les rues et dans les parcs de Beaconsfield. Il a également annoncé la possibilité d'accroître l'application de la réglementation concernant les chiens en laisse.

Son Honneur le maire partage des informations sur la situation de la Covid-19 et mentionne qu'au cours des 14 derniers jours, 12 nouveaux cas ont été confirmés à Beaconsfield et qu'en date du 22 mars 2021, un total de 382 cas confirmés et 19 décès ont été enregistrés à Beaconsfield. Il ajoute que 26 % à 27 % des nouveaux cas sont atteints des variant du virus, qui sont plus contagieux et plus mortels, la vaccination est donc importante. Il ajoute que l'Île de Montréal est toujours en zone rouge, 272 personnes à Montréal sont hospitalisées et 320 000 personnes à Montréal ont été vaccinées; actuellement, nous vaccinons le groupe des 60 ans et plus. Il ajoute qu'à partir de cette semaine, les pharmacies proposeront la vaccination contre la Covid. Il ajoute qu'en date du 17 mars 2021, environ 14,5 % de toute la population de Beaconsfield a été vaccinée, plus précisément, 80 % de la population des 75 à 85 ans et plus, et 65 % des 70 à 74 ans. Il mentionne que malheureusement le Centre récréatif de Beaconsfield n'a pas été choisi comme site de vaccination, mais que des unités mobiles seront disponibles pour se présenter à Beaconsfield si nécessaire. Il rappelle que le couvre-feu est désormais à 21 h 30, mais en raison des variants, les résidents devraient continuer à respecter les mesures sanitaires en place.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 22 mars 2021.

Un résident mentionne qu'en décembre 2015, le Conseil a approuvé 50 000 \$, et l'a augmenté de 2 000 \$ en février 2018, pour une étude d'un mur anti-bruit par les consultants de WSP, incluse dans un rapport final du MTQ que la Ville a reçu le 16 février 2021. Il mentionne qu'aucun des rapports du WSP ou du MTQ sur l'étude d'un mur anti-bruit n'a été partagé avec le public. Il demande combien de pages écrites, de pages de dessins ou d'illustrations sont présentées dans le rapport final. Il pose également des questions concernant le point 20.7 de l'ordre du jour relativement à l'octroi du contrat 577-21-GC au montant de 359 851,63 \$ pour des travaux de réfection des pierres plates sous le viaduc St-Charles et il aimerait savoir si les joints des pierres existantes doivent être refaits ou est-ce les pierres qui doivent être sécurisées. L'agglomération sera-t-elle facturée pour ces travaux de réfection des pierres.

En ce qui concerne le rapport de WSP, son Honneur le maire mentionne que le MTQ a refusé que le Conseil rende public le rapport, le Conseil ne partagera donc pas le rapport et n'offrira aucune réponse ni de commentaire. Il suggère de communiquer directement avec le MTQ. Il mentionne que la Ville demandera au MTQ de tenir une rencontre publique avec les résidents dans les plus brefs délais pour répondre aux questions concernant le rapport. Quant aux pierres plates sous le viaduc St-Charles, il mentionne que les travaux consistent à refaire les joints et sécuriser les pierres. Le coût du projet ne revient pas à l'agglomération de Montréal, car cela ne relève pas des compétences de l'agglomération.

Un résident demande au Conseil des détails sur le mode d'évaluation utilisé pour déterminer les coûts de construction du centre multifonctionnel estimés à 21,5 millions de dollars. Il demande également quelle est la superficie totale estimée de ce centre et combien d'étages il aura.

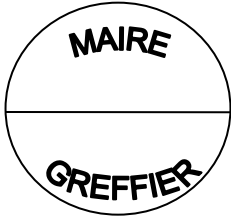
Son Honneur le maire mentionne que le mode d'évaluation est technique et consiste en une estimation de type Unifomat II, niveau 3, qui est une méthode reconnue par le gouvernement du Québec. Il mentionne que la superficie proposée pour ce centre est de 3 940 mètres carrés au total, répartis sur deux étages.

Un résident pose plusieurs questions liées en partie au point 45.5 de l'ordre du jour, et de façon plus générale aux orientations inclusives et environnementales de la Municipalité en général.

Son Honneur le Maire mentionne que plusieurs de ces questions concernant le projet du résident récemment présenté à la réunion du CCU devraient être traitées par le Service d'aménagement urbain de la Ville concernant. Le comité du CCU est composé de 6 résidents et d'un conseiller. Leur rôle est d'analyser les demandes de projets à être intégrés dans les divers secteurs. Le comité fait des recommandations au Conseil pour approuver ou rejeter les demandes de projets. Le directeur du Service d'aménagement urbain, M. Denis Chabot, est prêt à tenir une rencontre virtuelle pour répondre aux questions du résident. Son Honneur le maire suggère au résident de communiquer avec M. Denis Chabot.

Une résidente demande quand les barrières bloquant les rampes d'accès au lac seront enlevées afin que les citoyens de Beaconsfield puissent profiter de l'accès qu'ils ont le droit d'utiliser et qu'ils utilisent depuis de nombreuses années.

M. Patrice Boileau, directeur général, mentionne que la rampe d'accès Angell a été fermée pour des raisons de sécurité. Il y a un risque que le mur s'effondre. Il ajoute que la Ville prévoit effectuer des rénovations à cet endroit à la fin de l'été et à l'automne conformément aux règlements du ministère de l'Environnement relatifs aux travaux en bordure des plans d'eau.



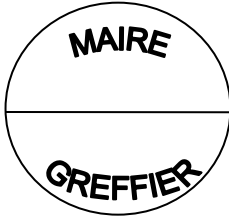
## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Deux résidents remercient le maire, le Conseil municipal et tout le personnel pour une bonne gestion de la Ville et pour avoir contribué à tenir la population à l'abri de la Covid dans la mesure du possible. Ils demandent si la Ville peut limiter l'utilisation du chemin Lakeshore aux vélos allant vers l'est, c'est-à-dire contre la circulation.

Son Honneur le maire mentionne que cette suggestion a été analysée et discutée lors d'une réunion du Comité consultatif de circulation. Malheureusement, la Ville ne peut légalement implanter une voie à sens unique de la piste cyclable sur le chemin Lakeshore.

Une résidente mentionne qu'elle a remarqué un nombre croissant de demandes de permis de démolition depuis le début de la pandémie par rapport aux autres années. Elle demande si c'est parce que la Ville veut collecter plus de taxes qu'elle permet une telle défiguration de celle-ci. Elle demande également si la Ville oblige que tous les arbres abattus soient remplacés, ainsi que ceux abattus sur le terrain d'une nouvelle construction, le tout afin de préserver le couvert forestier dont nous aurons de plus en plus besoin pour contrer les effets des changements climatiques. Elle ajoute qu'actuellement, sur l'avenue York, une maison a été démolie et la fondation a déjà été creusée. Elle demande si la Ville autorise une construction autre qu'une maison de plain-pied à cet endroit alors que toutes les maisons de cette rue sont des maisons de plain-pied, et dérogeant ainsi à sa politique de construction en harmonie avec les maisons voisines. Elle aimerait savoir que fait la Ville lorsqu'elle reçoit une demande de démolition pour une maison déjà démolie à 33 % et quels sont les montants des amendes. Elle mentionne également que compte tenu de la longue pandémie, la Ville de Beaconsfield a-t-elle envisagé de permettre aux citoyens de poser des questions par courriel lors de la réunion du Conseil, en temps réel comme le fait Baie-d'Urfé. Elle aimerait savoir si les réunions de démolition pourraient être consultées en webdiffusion comme le sont celles du Conseil. Beaconsfield a-t-elle déjà envisagé de faire comme Pointe-Claire et de publier toutes les demandes de permis de démolition, y compris les propositions de remplacement. La résidente comprend que Beaconsfield a un fonds de parc dont les fonds peuvent être utilisés que pour les parcs, pouvez-vous indiquer le montant actuel du fonds. Elle suggère d'attendre que la Ville ait les fonds avant d'entreprendre des travaux non urgents à défaut de demander un prêt.

Son Honneur le maire mentionne que ce n'est absolument pas pour collecter plus de taxes que la Ville autorise autant de demandes de démolition. Il ajoute que la Ville n'a aucun contrôle sur le nombre de demandes reçues chaque année. Par contre, la Ville a l'obligation légale d'analyser chaque demande soumise. Ensuite, le nouveau projet de construction doit être soumis en conformité avec les règles de zonage et PIIA. La Ville a un Comité consultatif d'urbanisme de 6 résidents et d'un élu qui étudie toutes les demandes de permis de construction et fait des recommandations au Conseil, conformément à la mise en œuvre de l'intégration architecturale dans son environnement. Quant au remplacement des arbres abattus, il mentionne que ce n'est pas tous les arbres abattus qui doivent systématiquement être remplacés et il confirme qu'environ 40 % des arbres abattus seront remplacés, car il n'y a tout simplement pas assez d'espace pour ajouter des arbres lors d'une nouvelle construction. Quant à la construction sur l'avenue York, il ajoute qu'elle est autorisée et qu'elle n'est pas dérogatoire. Le règlement de zonage autorise la construction de maisons à deux étages dans ce secteur. Il ajoute que l'aspect du deuxième étage est atténué en l'intégrant dans le grenier de la toiture. Le résultat est un bâtiment plus bas, moins massif, qui s'intègre respectueusement au secteur. Aucune dérogation au règlement actuel n'est requise en ce qui concerne l'aspect architectural. Il ajoute qu'il n'y a pas d'infraction concernant ce dossier. Tous les permis sont délivrés (démolition et construction) en vertu du règlement municipal, une maison démolie à plus de 33 % est réputée démolie sans permis et le propriétaire est passible d'une amende allant de 10 000 \$ à 250 000 \$. Ensuite, le propriétaire doit procéder à la demande d'un permis de démolition de 10 000 \$, de frais de parc et de permis de construction. De plus, des retards indus surviennent en raison de l'arrêt complet des travaux. Pour répondre à la demande concernant les courriels envoyés en temps réel, il tient à informer que Baie-d'Urfé ne diffuse pas ses réunions en webdiffusion et que les villes ont le choix d'évaluer la meilleure façon de transmettre les questions au Conseil.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

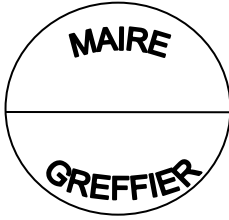
Notre façon de travailler nous permet d'apporter une réponse complète aux questions. La Ville suit les dispositions légales mises en place lorsqu'il s'agit de tenir une séance de Conseil publique. Quant aux réunions de démolition, la Ville publie les procès-verbaux sur le site et agit conformément aux dispositions gouvernementales pour la Covid-19. Beaconsfield ne publie pas tous les rapports de démolition et ni les projets de remplacement, car ces documents sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. À ce jour, le solde du Fonds du parc est de 545 672,61 \$. Un Plan directeur des parcs adopté en 2017 nous indique que les coûts de mise aux normes de nos parcs sont beaucoup plus élevés que les revenus générés annuellement par notre fonds de parc. Le Fonds de Parc ne permettra pas de réaliser tous les projets envisagés dans le Plan directeur des parcs. Il y a eu beaucoup de progrès depuis 2017, bien que le plan démontre toujours la nécessité d'entretenir et de mettre à jour les parcs et d'ajouter des équipements. À vrai dire, le Fonds de parc a ses limites, c'est pourquoi il doit être considéré comme une source parmi d'autres. La Ville réalise des projets en fonction de ses capacités financières. Il indique que l'augmentation de la taxe locale a toujours été inférieure aux coûts d'inflation. Cela a été rendu possible grâce à une gestion saine et prudente de la part du Conseil et de l'administration, et il a l'intention de continuer ainsi notamment avec de nouveaux projets.

Un résident demande à Son Honneur le maire de promettre de tenir un référendum sur le déplacement de la bibliothèque dans le parc avant d'en faire la planification et l'emprunt. Il demande de ventiler le montant de 21,5 millions de dollars retenu pour le projet Imaginons l'Espace. Il demande si une étude formelle a été menée. Il demande également de rendre public les détails des coûts et de l'étude. Enfin, il demande pour quelles raisons les efforts du maire pour trouver de l'appui et du financement privé ne sont pas les mêmes pour le projet du mur anti-bruit. L'utilisation de cette approche nous permettrait de réduire substantiellement la contribution financière municipale pour ce projet.

Son Honneur le maire explique que le processus relatif à la tenue d'un référendum est requis lorsqu'un nombre suffisant de résidents demandent un référendum par le biais d'un processus de registre après la présentation d'un règlement d'emprunt au Conseil. Ensuite, il précise que c'est le Conseil, et non le maire, qui donne le feu vert pour poursuivre ou non les étapes d'un règlement d'emprunt. Il indique que le coût de 21,5 M \$ a été calculé selon les règles gouvernementales pour obtenir des subventions importantes. Il ajoute que la Ville n'a aucune objection à recevoir des dons privés pour le mur anti-bruit. D'après lui, la difficulté d'y parvenir résidera dans le fait que le projet du mur anti-bruit ne sera pas bénéfique pour tous les résidents comparé à tout projet réalisé sur un terrain municipal.

La période de questions se termine à 18 h 17.

10. PROCÈS-VERBAL
- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 février 2021 à 17 h 30
- 
- 2021-03-068 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 février 2021 à 17 h30.
20. AFFAIRES CONTRACTUELLES
- 20.1 Renouvellement du contrat 538-19-GC pour le marquage axial des chaussées souples pour l'année 2021 avec Entreprises T.R.A. (2011) Inc. au coût approximatif de 21 320,00 \$, toutes taxes incluses
- 
- 2021-03-069 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat 538-19-GC pour le marquage axial des chaussées souples pour l'année 2021 avec Entreprise T.R.A. (2011) inc., au coût approximatif de 21 320,00 \$, toutes taxes incluses;



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2020 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission 538-19-GC; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-351-00-536. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

- 20.2           Renouvellement du contrat 539-19-GC pour le marquage ponctuel des chaussées souples pour l'année 2021 avec Ligne-Fit inc. au coût approximatif de 116 930,00 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2021-03-070   Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat 539-19-GC pour le marquage ponctuel des chaussées souples pour l'année 2021 avec Ligne-Fit inc., au coût approximatif de 116 930,00 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2020 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission 539-19-GC; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-351-00-536. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

- 20.3           Octroi du contrat 567-21-GC concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Foraction inc., pour la somme de 1 969 200,00 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2021-03-071   Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 567-21-GC concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Foraction inc., pour la somme de 1 969 200,00 \$, toutes taxes incluses; et

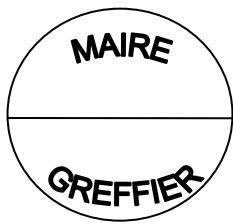
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-413-00-711, Règlement d'emprunt BEAC-138.

- 20.4           Octroi du contrat 568-21-GC concernant la réhabilitation structurale de conduites d'égout sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Infraspéc inc., pour la somme de 322 918,79 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2021-03-072   Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 568-21-GC concernant la réhabilitation structurale de conduites d'égout sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Infraspéc inc., pour la somme de 322 918,79 \$, toutes taxes incluses; et

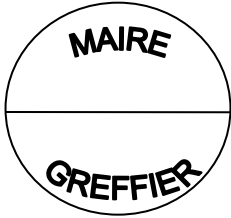
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-415-00-711, Règlement d'emprunt BEAC-138.

- 20.5           Octroi du contrat 569-21-GC concernant les travaux ponctuels sur les conduites d'égout sanitaire - diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), pour la somme de 991 452,65 \$, toutes taxes incluses
-



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

- 2021-03-073 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 569-21-GC concernant les travaux ponctuels sur les conduites d'égout sanitaire - diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), pour la somme de 991 452,65 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-415-00-711. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.
- 20.6 Octroi du contrat 570-21-GC concernant le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Beaugard Environnement Ltée, pour la somme de 111 825,99 \$, toutes taxes incluses
- 
- 2021-03-074 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 570-21-GC concernant le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Beaugard Environnement Ltée, pour la somme de 111 825,99 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-415-00-417.
- 20.7 Octroi du contrat 577-21-GC concernant la réfection des talus en pierres plates sous le viaduc St-Charles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions BCM (9228-0841 Québec inc.), pour la somme de 359 851,63 \$, toutes taxes incluses
- 
- 2021-03-075 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 577-21-GC concernant la réfection des talus en pierres plates sous le viaduc St-Charles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions BCM (9228-0841 Québec inc.), pour la somme de 359 851,63 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711 (Réserve pour infrastructures).
- 20.8 Octroi du mandat FT 2021-01 concernant les services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville de Beaconsfield pour les années 2021 à 2023, avec option de renouvellement pour 2025, au seul soumissionnaire conforme, soit Raymond Chabot Grant Thornton, pour la somme de 87 197,04 \$, toutes taxes incluses.
- 
- 2021-03-076 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat FT 2021-01 concernant les services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville de Beaconsfield pour les années 2021 à 2023, avec option de renouvellement pour 2025, au seul soumissionnaire conforme, soit Raymond Chabot Grant Thornton, pour la somme de 87 197,04 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-132-10-413. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans chaque exercice financier visé.
- 20.9 Participation de la Ville de Beaconsfield à un regroupement d'achat de la Ville de Montréal relatif à la fourniture de diesel clair et de biodiesel
-



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2021-03-077 ATTENDU QUE les ententes-cadres collectives conclues dans le cadre du dernier appel d'offres commun pour l'acquisition de diesel clair et de biodiesel viennent à échéance le 31 octobre 2021;

ATTENDU que la Ville de Montréal désire lancer un appel d'offres ou participer au lancement d'un appel d'offres piloté par la Société de Transport de Montréal (STM) pour satisfaire les besoins en diesel clair et en biodiesel des arrondissements, des villes liées ainsi que des services corporatifs pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que conformément aux articles 572.1 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une municipalité peut s'unir à une autre municipalité dans le but de s'approvisionner et peut mandater, tout en respectant le processus d'appel d'offres prévu à la loi;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield participe au regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour la fourniture de diesel clair;

QUE la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal soit autorisée à participer au lancement ou à procéder au lancement d'un appel d'offres et à l'octroi d'un contrat assurant la fourniture de diesel clair et de biodiesel pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune; et

QUE le maire et la greffière de la Ville de Beaconsfield soient autorisés à signer tout document pertinent relativement à l'achat de diesel clair et de biodiesel et au regroupement d'achat.

### 30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 22 mars 2021 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 11 février 2021 au 21 février 2021 et du 23 février 2021 au 10 mars 2021, pour un déboursé total de 1 805 519,81 \$

---

2021-03-078 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 22 mars 2021 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 308 185,66 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 11 février 2021 au 21 février 2021 et du 23 février 2021 au 10 mars 2021, totalisant 1 091 915,99 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 405 418,16 \$; et

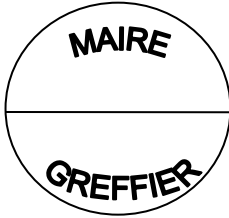
Que tous ces paiements, totalisant 1 805 519,81 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

30.2 Approbation d'un appui financier de 500 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour l'année 2021

---

2021-03-079 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 500 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour l'année 2021; et

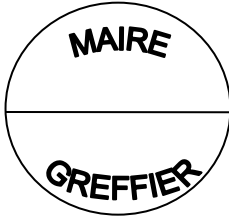
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

- 30.3           Approbation d'un appui financier de 2 000 \$ à NOVA Ouest-de-l'Île pour l'année 2021
- 
- 2021-03-080   Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 2 000 \$ à NOVA Ouest-de-l'Île pour l'année 2021; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.4           Approbation d'un appui financier de 2 000 \$ à Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île (CRC) pour l'année 2021
- 
- 2021-03-081   Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 2 000 \$ à Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île (CRC) pour l'année 2021; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.5           Approbation d'un appui financier de 3 500 \$ à l'Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels (WIAIH) pour l'année 2021
- 
- 2021-03-082   Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 3 500 \$ à l'Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels (WIAIH) pour l'année 2021; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.6           Approbation d'un contrat de gestion et d'un appui financier de 5 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2021
- 
- 2021-03-083   Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un contrat de gestion et d'un appui financier de 5 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2021; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.
- 30.7           Appui financier aux associations communautaires et culturelles
- 
- 2021-03-084   **CONSIDÉRANT** l'augmentation des primes d'assurance responsabilité ainsi que l'impact majeur de la pandémie sur les programmes des associations, bien que celles-ci ont offert bénévolement leurs services auprès de nos résidents, il est recommandé d'offrir une subvention non récurrente de 214,38 \$ aux 15 associations communautaires et associations culturelles représentant 50 % des frais de base de la prime d'assurance responsabilité de la BFL;
- Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'offrir une subvention non récurrente de 214,38 \$ aux 15 associations communautaires et associations culturelles représentant 50 % des frais de base de la prime d'assurance responsabilité de la BFL.
- 30.8           Adoption d'un amendement au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 et des deux années précédentes
-





## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2021-03-085 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'amendement au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ainsi que les amendements aux Programmes triennal d'immobilisations de 2019-2020-2021 et 2020-2021-2022.

### 40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt, avis de motion et adoption du premier projet de Règlement 720-119 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, abroger et modifier diverses dispositions règlementaires » et soumission du premier projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours

---

2021-03-086 ATTENDU QUE le premier projet de règlement est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Roger Moss pour le projet de Règlement 720-119 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, abroger et modifier diverses dispositions règlementaires » en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement urbain*;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le Conseil en décide autrement;

ATTENDU QU'en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite de 15 jours;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter, tel que soumis, le premier projet de Règlement 720-119 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, abroger et modifier diverses dispositions règlementaires » et de soumettre le premier projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, conformément à la *Loi sur l'aménagement urbain* et l'arrêté ministériel 2020-033.

40.2 Dépôt, avis de motion et adoption du projet de Règlement BEAC-045-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats BEAC-045 afin d'ajouter des modalités concernant la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour une demande d'abattage d'un arbre et d'une piscine hors-terre » et soumission du projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours

---

2021-03-087 ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Dominique Godin pour le projet de Règlement BEAC-045-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement Beac-045 sur les permis et certificats afin d'ajouter des modalités concernant la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour une demande d'abattage d'un arbre et d'une piscine hors-terre » en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement urbain*;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le Conseil en décide autrement;

ATTENDU QU'en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite de 15 jours;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de débiter le processus d'adoption du projet de Règlement BEAC-045-11 tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-033;



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'adopter, tel que soumis, le projet de Règlement BEAC-045-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement Beac-045 sur les permis et certificats afin d'ajouter des modalités concernant la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour une demande d'abattage d'un arbre et d'une piscine hors-terre » et de soumettre le projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, conformément à la *Loi sur l'aménagement urbain* et l'arrêté ministériel 2020-033.

- 40.3 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-099-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certaines règles de l'aire d'exercice pour chiens »
- 

2021-03-088 Le conseiller David Newell dépose le projet de Règlement BEAC-099-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certaines règles de l'aire d'exercice pour chiens » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.4 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-136-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-136 sur les tarifs »
- 

2021-03-089 La conseillère Karen Messier dépose le projet de Règlement BEAC-136-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-136 sur les tarifs » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.5 Adoption du Règlement 720-118 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de réformer les dispositions relatives aux mesures d'exception concernant les frênes et la règle de remplacement d'un arbre abattu »
- 

2021-03-090 ATTENDU que la consultation publique pour ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours tenue à partir du 3 mars 2021, le tout conformément à l'arrêté ministériel concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE les commentaires reçus par courriel dans les délais prescrits ont été transmis au Conseil;

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ADOPTER le Règlement 720-118 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de réformer les dispositions relatives aux mesures d'exception concernant les frênes et la règle de remplacement d'un arbre abattu ».

- 40.6 Adoption du Règlement BEAC-139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 377 000 \$ pour la réfection des parcs Briarwood et Meadows », et tenue d'une procédure d'enregistrement écrite de 15 jours tenant lieu de registre
- 

2021-03-091 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement BEAC-139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 377 000 \$ pour la réfection des parcs Briarwood et Meadows »; et

Qu'une procédure d'enregistrement écrite de 15 jours soit tenue pour le Règlement BEAC-139 à compter du 31 mars 2021, conformément à l'arrêté ministériel.

### 45. URBANISME

#### 45.1 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, croissant Cedar

---

2021-03-092 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 65, croissant Cedar a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, croissant Cedar selon les plans datés du 5 mars 2021;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, croissant Cedar selon les plans datés du 5 mars 2021.

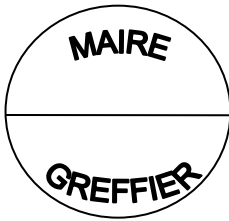
#### 45.2 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 85, Heritage

---

2021-03-093 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 85, Heritage a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue, (2) la durabilité, la sobriété des couleurs et la compatibilité des matériaux de revêtement extérieur avec les bâtiments voisins et (3) l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis et l'objectif de respecter l'intimité du voisinage immédiat lors de l'intégration de balcons et terrasses sur le toit n'est pas respecté parce que les critères sur (1) l'implantation des balcons et terrasses sur le toit situés dans la partie arrière du bâtiment et qui ne sont pas visibles de la rue et (2) l'implantation des balcons et terrasses sur le toit qui respecte les vues sur les espaces privés des voisins ne sont pas remplis;



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 85, Heritage;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 85, Heritage.

45.3 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 122, St-Louis

---

2021-03-094 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 122, St-Louis a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 122, St-Louis;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 122, St-Louis.

45.4 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé sur Kirkwood (lot 5 609 001)

---

2021-03-095 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé sur Kirkwood (lot 5 609 001) a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé sur Kirkwood (lot 5 609 001);

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé sur Kirkwood (lot 5 609 001).

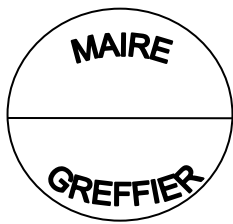
45.5 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 371, Daleside

---

2021-03-096 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 371, Daleside a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

séance du 3 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue, (2) les murs aveugles apparents de la rue qui sont à éviter et (3) la durabilité, la sobriété des couleurs et la compatibilité des matériaux de revêtement extérieur avec les bâtiments voisins ne sont pas remplis et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que les critères sur (1) l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal et (2) l'ajout d'un volume à l'arrière pour la maison à un étage («bungalow») ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 371, Daleside;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 371, Daleside.

45.6 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 21, East Gables

---

2021-03-097 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 21, East Gables a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli et l'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère sur l'installation de portes de garage simples plutôt que doubles n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 21, East Gables;

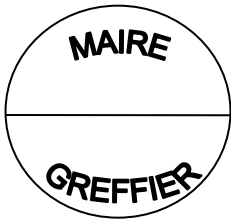
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 21, East Gables.

45.7 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 398, Bishop

---

2021-03-098 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 398, Bishop a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 398, Bishop;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 398, Bishop.

45.8 Demande de modification des plans déjà approuvés au 29, Woodland

2021-03-099 CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-12-427 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 29, Woodland;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 29, Woodland;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 29, Woodland.

45.9 Demande de modification des plans déjà approuvés au 106, Fieldfare

2021-03-100 CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-12-433 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 106, Fieldfare;

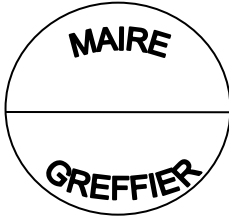
CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 106, Fieldfare;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 106, Fieldfare.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

45.10 Demande de certificat d'autorisation pour la construction, le déplacement ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire sur un terrain contigu au lac St-Louis situé au 602, Lakeshore

---

2021-03-101 CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation pour la construction, le déplacement ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire sur un terrain contigu au lac St-Louis situé au 602, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 3 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un certificat d'autorisation pour la construction, le déplacement ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire sur un terrain contigu au lac St-Louis situé au 602, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER l'émission d'un certificat d'autorisation pour la construction, le déplacement ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire sur un terrain contigu au lac St-Louis situé au 602, Lakeshore.

45.11 Acceptation d'une somme de 21 650 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 5 609 001 (sur Kirkwood) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

---

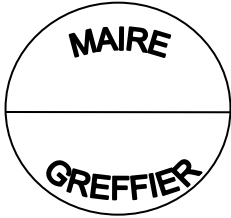
2021-03-102 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 21 650 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 5 609 001 (sur Kirkwood) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 216 500 \$ du lot 5 609 001, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

45.12 Acceptation d'une somme de 19 880 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 634 (122, St-Louis) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

---

2021-03-103 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 19 880 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 634 (122, St-Louis) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 198 800 \$ du lot 1 417 634, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

53. COMITÉS



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 mars 2021

---

2021-03-104 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 mars 2021.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 2 février 2021

---

2021-03-105 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 2 février 2021.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 16 décembre 2020

---

2021-03-106 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 16 décembre 2020.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 27 janvier 2021

---

2021-03-107 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 27 janvier 2021.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 25 février 2021

---

Son Honneur indique qu'à la dernière réunion du conseil d'agglomération, il a été décidé de prolonger l'état d'urgence pour Montréal et toutes les municipalités de banlieue jusqu'à la fin avril.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

---

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour février 2021;  
Liste des embauches, des départs et des rappels en date de mars 2021;  
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 18 h 46.